



## **GLCI – Présentation des écrans**

DSI – SCTN

Service de la Cohérence et de la  
Transformation Numérique

## Table des mises à jour du document

Version	Date de création	Objet de la mise à jour	Rédacteur
01	09/07/2025	Version initiale	B. ANSTETT

## Table des matières

1. Introduction .....	3
1.1 Contexte.....	3
2. Accès à l'application .....	3
2.1 Ecran d'accueil .....	3
3. Edition de la DLI.....	5
3.1 Conditions d'utilisation et RGPD .....	5
3.2 Formulaire de déclaration .....	7
3.2.1 Activités principales.....	7
3.2.2 Activités secondaires.....	8
3.2.3 Intérêts financiers.....	13
3.2.4 Dirigeant ou Associé.....	13
3.2.5 Liens Familiaux.....	14
3.2.6 Autres .....	15
3.3 Validation de la DLI .....	16
4. Gestion des instances.....	18
4.1 Profil chargé de mission.....	18
4.1.1 Ajout d'un expert à l'instance.....	19
4.1.2 Gestion des réunions .....	20
5. Analyse de la DLI.....	23
5.1 Accès à la fiche d'analyse de la déclaration .....	23

# 1. Introduction

## 1.1 Contexte

Ce document a pour objectif de présenter les différents écrans présents dans l'application GLCI.

Dans le cadre du partage du code source de GLCI avec l'ANR, et en prévision de la phase de réversibilité, le présent document a pour but d'accompagner cette démarche en identifiant les écrans qui nécessiteront une adaptation pour la mise en service de l'application au sein de l'Agence.

# 2. Accès à l'application

## 2.1 Ecran d'accueil

GLCI est accessible à partir d'un navigateur web (Firefox, Chrome, Edge...) via l'URL suivante : <https://glici.inserm.fr/>



- Pour vous connecter :

- Pour créer un compte :

- Une fois connecté, vous pouvez saisir votre déclaration de liens et conflits d'intérêts :

L'Inserm est un établissement public à caractère scientifique et technologique qui intervient dans le champ du biomédical. Il a des missions de recherche, d'expertise, de veille et d'éducation.

Conformément aux engagements exposés dans la charte de l'Expertise à l'Inserm et repris dans la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, l'Inserm a mis en place une procédure de gestion des liens et conflits d'intérêts qui a été approuvée le 6 octobre 2011 par son Conseil d'administration.

Dans ce cadre, les experts et les décideurs qui participent aux missions de l'Institut doivent déclarer leurs liens d'intérêts, pour permettre à l'Institut d'identifier l'existence de possibles conflits d'intérêts qui pourraient affaiblir l'autorité de ses expertises et de ses décisions.

La notion de conflit d'intérêts a récemment été précisée par la loi, de la manière suivante : « constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions ». Le Conseil de l'Europe, a précisé la notion de lien personnel d'intérêts de l'agent public en indiquant que ce lien « englobe tout avantage pour l'agent public ou en faveur de sa famille, de parents, d'amis ou de personnes proches, ou de personnes ou organisations avec lesquelles l'agent public a ou a eu des relations d'affaires ou politiques. Il englobe également toute obligation financière ou civile à laquelle l'agent public est assujéti(e) ».

(1) Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires  
 (2) Conseil de l'Europe, Recommandation n° R (2000)10 du Comité des ministres sur les codes de conduite pour les agents publics, 11 mai 2000

Editer votre Dli

## 3. Edition de la DLI

### 3.1 Conditions d'utilisation et RGPD

- Avant de pouvoir saisir votre DLI, il est d'abord demandé d'accepter les conditions d'utilisation :

**Inserm** La science pour la santé From science to health

GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT

ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

#### Conditions d'utilisation

Conformément aux dispositions de sa Charte de l'Expertise, l'Inserm veille au respect des principes d'impartialité et d'indépendance lorsqu'il sollicite des avis experts pour lui permettre d'accomplir ses missions.

Ceci suppose que les personnes sollicitées par l'Institut déclarent, avant le début de leur mission, leurs liens d'intérêts. Ces personnes sont identifiées sous le terme de « déclarant » ci-après.

L'Inserm procède à l'analyse des liens d'intérêts ainsi déclarés pour apprécier si, pour une situation d'expertise donnée, il existe un possible conflit d'intérêts c'est-à-dire une « situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Dans le formulaire de déclaration qui est proposé, des exemples de liens correspondant aux situations les plus courantes sont évoqués. Au-delà de ces exemples, chaque déclarant doit, en toute conscience, examiner et signaler tout élément présent, passé ou prévu, pouvant sembler biaiser son jugement ou faire naître une suspicion de conflits d'intérêts entre sa mission pour l'Institut et ses activités.

De même, au cours de la mission, il appartient au déclarant de s'abstenir de porter un jugement ou de participer à une décision s'il estime en conscience ne pouvoir apporter à l'examen du dossier en cause l'impartialité requise ou s'il craint que son impartialité puisse être mise en doute.

Ne seront admises à participer à l'expertise que les personnes ayant validé leur déclaration.

**Tout champ laissé vierge signifie que rien n'a à être déclaré.**

Les déclarations ne sont accessibles dans leur intégralité qu'aux personnes en charge de la gestion des liens d'intérêts à l'Inserm.

Des extractions de ces déclarations, limitées aux mentions pouvant être publiées, peuvent être diffusées, dans un souci de transparence, auprès du public notamment à l'occasion de la communication ou de la publication des résultats de l'expertise.

La modification d'une déclaration constitue une nouvelle déclaration. Cette dernière n'a pas pour effet d'effacer la précédente déclaration qui est donc conservée puis détruite dans les conditions ci-avant exposées. Les informations qui n'ont pas été modifiées à cette occasion sont réputées être validées et complètes.

Il est rappelé que le faux et l'usage de faux constituent des infractions pénales.

(1) Loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique-article 2- et loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires – article 2

Valider Annuler

- Un écran averti ensuite de la collecte et du traitement des données à caractère personnel (RGPD) :

**Inserm** La science pour la santé From science to health

GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT

ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

#### Données personnelles

**Informations liées à la collecte et au traitement des données à caractère personnel**

Le traitement a été initialement enregistré auprès de la CNIL sous le numéro 1562716 v1.

Les données collectées dans le cadre de la déclaration des liens d'intérêts font l'objet d'un traitement dans le respect des dispositions de la loi n°78-17, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés mais également du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est :

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale – Inserm  
101 rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont :

Par courrier :  
L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale – Inserm  
Délégué à la protection des données  
101 rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13

Par courriel :  
dpo@inserm.fr

Les finalités actuelles du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes :

Le traitement est destiné à l'analyse et à la qualification des liens d'intérêts des personnes participant aux conseils, commissions et comités de l'Inserm ou aux missions de recherche, d'étude ou d'expertise mis en place par l'Inserm à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics pour l'exécution des missions de services publics telles que décrites à l'article L321-1 du Code de la Recherche et à l'article 3 du décret 83-975.

La mise en place d'une procédure de déclaration et de gestion des liens d'intérêt résulte d'une délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 6 octobre 2011.

Les destinataires des données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la déclaration sont les services de l'Inserm concourant à l'analyse des liens d'intérêts ou à l'administration du dispositif de recueil des liens d'intérêts et les éventuels prestataires que l'Inserm pourrait solliciter à cet effet et qui auraient besoin de connaître ces données. Il n'est pas prévu de transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale.

Les déclarations sont également accessibles aux autorités administratives ou judiciaires dès lors que cet accès est prévu par les lois et règlements en vigueur.

Informations complémentaires nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent :

Les déclarations de liens d'intérêts contenant les données à caractère personnel sont conservées de manière confidentielle pendant dix (10) ans après le dépôt de la déclaration (version validée), avant d'être détruites. Les brouillons de déclaration sont conservés deux (2) mois puis automatiquement détruits.

Il est rappelé l'existence des droits suivants :

- l'accès aux données à caractère personnel,
- la rectification ou l'effacement de celles-ci,
- la portabilité des données,

Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable du traitement ou du délégué à la protection des données ci-avant mentionné.

En remplissant le formulaire, vous consentez expressément au traitement des données à caractère personnel vous concernant. La déclaration est un préalable à votre participation aux conseils, commissions et comités de l'Inserm ou aux missions de recherche, d'étude ou d'expertise mis en place par l'Inserm ci-avant mentionnées. Les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données sont une exclusion du comité, commission ou conseil ou une non-participation aux missions de recherche, d'étude ou d'expertise.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés notamment en vous connectant à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Valider

Annuler

- Une fois validé, il vous est demandé de vérifier et/ou compléter les données liés à votre profil :

**Inserm**  
La science pour la santé  
From science to health

GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTERÊT

ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

**Veuillez vérifier les données de votre profil**

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Nom obligatoire  
Anstett

Prénom(s) obligatoire  
Benjamin

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Adresse de contact confidentiel  
101, rue de Tolbiac  
75013 Paris

Numéro(s) de téléphone de contact confidentiel  
+33 (0)1 44 23 60 36

Adresse électronique de contact confidentiel  
benjamin.anstett@inserm.fr

Valider

## 3.2 Formulaire de déclaration

### 3.2.1 Activités principales

La saisie du formulaire commence avec la déclaration des activités principales :

Activités principales, rémunérées ou non, exercées actuellement et au cours des 5 dernières années, à temps plein ou à temps partiel  
Ajouter un élément pour chaque nouvel item



Situation professionnelle

Nom de l'organisme concerné *public*

Adresse *public*

Fonction exercée *public*

Adresse d'exercice *public*

Numéro(s) de téléphone *confidentiel*

Adresse électronique *confidentiel*

De

Mois  Année

A

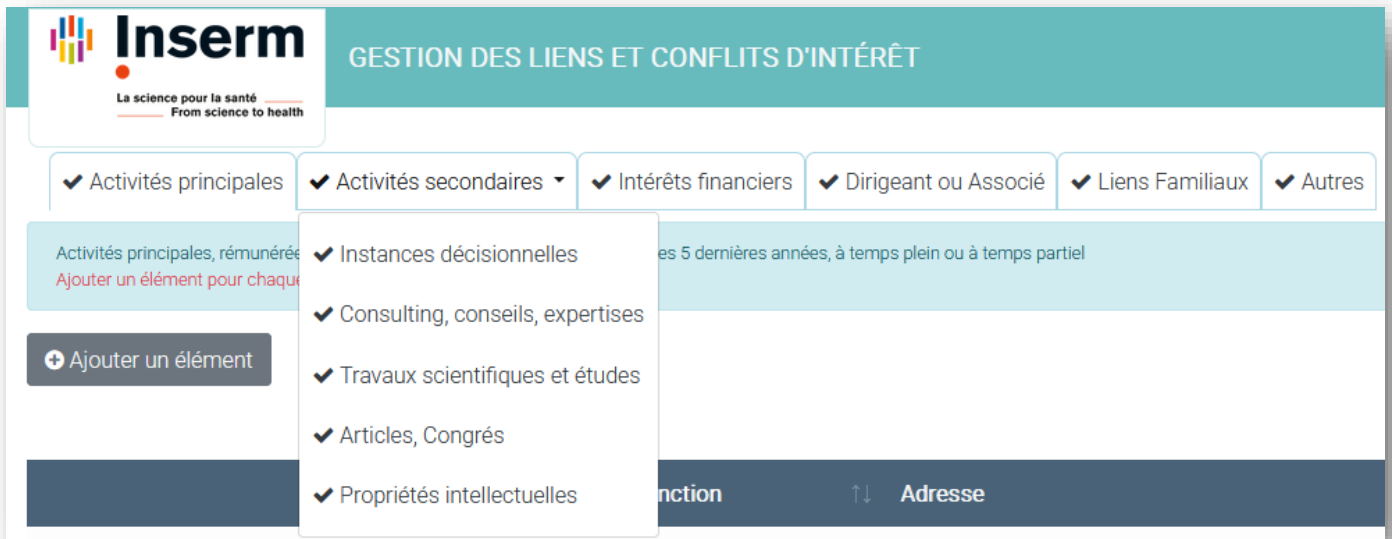
Mois  Année

+ Justificatif éventuel

Annuler Valider Aucun élément à déclarer

### 3.2.2 Activités secondaires

La déclaration des activités secondaires sont catégorisées en 5 grandes thématiques :



- Instances décisionnelles :



Participation à une instance décisionnelle

Nom de l'organisme public

Adresse (siège) public

Fonction exercée public

Rémunération confidentiel

Non

De  Mois  Année  A  Mois  Année

- Consulting, conseils, expertises :

The screenshot shows the top navigation bar of the Inserm application. On the left is the Inserm logo with the tagline "La science pour la santé / From science to health". The main title is "GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT". On the right, there are navigation links: "ACCUEIL", "DLIS", "INSTANCES", and a user profile for "benjamin.anstett@inserm.fr". Below the navigation bar, there are several filter tabs: "Activités principales", "Activités secondaires", "Intérêts financiers", "Dirigeant ou Associé", "Liens Familiaux", and "Autres". A "Soumettre à validation" button is on the right. A light blue box contains the title "Activité(s) de consultant, de conseil ou d'expertises" and a detailed description: "Activités rémunérées ou non, exercées au cours des 5 dernières années, à temps plein ou à temps partiel. Activité(s) de consultant, de conseil ou d'expertise exercée(s) auprès d'un organisme public ou privé, dont l'activité, les techniques ou les produits entrent dans le champ de compétence de l'INSERM ou de(s) instance(s) objet(s) de la déclaration. Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise. Ajouter un élément pour chaque nouvel item \*". At the bottom left of this box is a "+ Ajouter un élément" button.



Activité de consultant, de conseil ou d'expertise

Nom de l'organisme concerné *public*

Adresse (siège) *public*

Fonction exercée *public*

Rémunération *confidentiel*

Non

De

Mois Année

A

Mois Année

+ Justificatif éventuel

Annuler Valider Aucun élément à déclarer

- Travaux scientifiques et études :

**Inserm** La science pour la santé From science to health

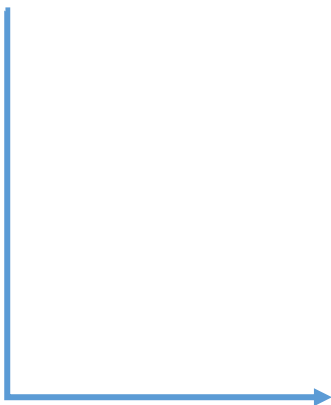
GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT

ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

Activités principales
  Activités secondaires
  Intérêts financiers
  Dirigeant ou Associé
  Liens Familiaux
  Autres
 Soumettre à validation

**Participation à des travaux scientifiques ou à des études**  
 Activités rémunérées ou non, exercées au cours des 5 dernières années, à temps plein ou à temps partiel  
 Participation à des travaux scientifiques et à des études pour un organisme public ou privé, dont l'activité, les techniques ou les produits entrent dans le champ de compétence de l'INSERM ou de(s) instance(s) objet(s) de la déclaration.  
 Ajouter un élément pour chaque nouvel item

+ Ajouter un élément



Participation à des travaux scientifiques ou à des études

Nom de l'organisme concerné *public*

Adresse (siège) *public*

Brève description du projet (en mentionnant le cas échéant le nom du produit, médicament, dispositif médical, etc.) *public*

Fonction exercée *public*

Prise en charge de frais divers *confidentiel*

Non

Rémunération *confidentiel*

Non

De

Mois Année

A

Mois Année

+ Justificatif éventuel

Annuler Valider Aucun élément à déclarer

- Articles, congrès :



**GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT**

ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

✓ Activités principales
✓ Activités secondaires
✓ Intérêts financiers
✓ Dirigeant ou Associé
✓ Liens Familiaux
✓ Autres

Soumettre à validation

**Rédaction(s) d'article(s) et intervention(s) dans des congrès, conférences, colloques**

Activités rémunérées ou non, exercées au cours des 5 dernières années, à temps plein ou à temps partiel

Rédaction(s) d'article(s) et intervention(s) dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par un organisme, public ou privé, dont l'activité, les techniques ou les produits entrent dans le champ de compétence de l'INSERM ou de(s) instance(s) objet(s) de la déclaration

Dans le cas d'un article, donnez la référence bibliographique complète.

Dans le cas d'un congrès, colloque, ... précisez le lieu, la date et le titre de l'évènement ; dans "fonction exercée" précisez si vous êtes organisateur, membre du conseil scientifique, orateur, autres

[Ajouter un élément pour chaque article ou intervention](#)

+ Ajouter un élément



**Rédaction d'article ou intervention dans des congrès, conférences, colloques**

Nom de l'organisme concerné public

Adresse (siège) public

Nature de l'activité public

Rédaction d'articles
▼

Fonction exercée public

Notice de l'article ou du colloque public

Prise en charge de frais divers confidentiel

Non
▼

Rémunération confidentiel

Non
▼

De A

Mois ▼

Année ▼

Mois ▼

Année ▼

+ Justificatif éventuel

Annuler

Valider

Aucun élément à déclarer

- Propriétés intellectuelles :

**Inserm**  
La science pour la santé  
From science to health

GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT

ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

Activités principales Activités secondaires Intérêts financiers Dirigeant ou Associé Liens Familiaux Autres

Soumettre à validation

**Propriétés intellectuelles**  
Activités rémunérées ou non, exercées au cours des 5 dernières années, à temps plein ou à temps partiel  
Invention ou détention d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence de l'INSERM ou de(s) instance(s) objet(s) de la déclaration  
Déclarez les droits que vous détenez au titre de la Propriété Intellectuelle. Sont notamment visés les brevets dont vous êtes propriétaire ou copropriétaire, votre qualité d'inventeur d'un brevet, d'un produit ou d'un procédé, votre qualité d'auteur d'un ouvrage destiné au grand public.  
[Ajouter un élément pour chaque nouvel item](#)

Ajouter un élément



Propriété intellectuelle

Nature de l'activité public

Information complémentaire concernant l'activité, le cas échéant, par exemple, le numéro du brevet, le nom de l'ouvrage, etc.) public

Structure en charge de la valorisation de cette activité public

Rémunération /perception d'un intéressement confidentiel

Non

De

Mois Année

A

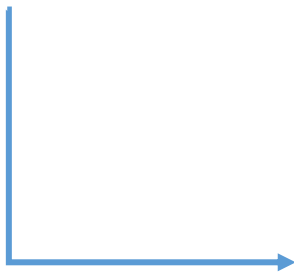
Mois Année

+ Justificatif éventuel

Annuler Valider Aucun élément à déclarer

### 3.2.3 Intérêts financiers

- Déclaration d'éventuels intérêts financiers :



Participations financières

Société concernée *public*

Type d'investissement *public*

Montant total des investissements sur la période *confidentiel*

< 5000 € ou < 5 % du capital

[+ Justificatif éventuel](#)

### 3.2.4 Dirigeant ou Associé

- Déclaration d'éventuelles directions d'activités :

Direction d'activités

Nature de l'activité financée public

Organisme financeur public


Montant total du financement alloué sur la période en euros public

[+ Justificatif éventuel](#)

[Annuler](#) [Valider](#) [Aucun élément à déclarer](#)

### 3.2.5 Liens Familiaux

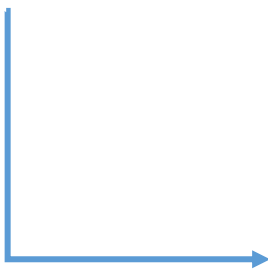
- Déclaration d'éventuels liens familiaux et de vie :

 **GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT** ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

Activités principales  Activités secondaires  Intérêts financiers  Dirigeant ou Associé  Liens Familiaux  Autres [Soumettre à validation](#)

Liens familiaux et de vie  
Proches ayant eu au cours des 5 dernières années des activités ou des intérêts financiers dans une structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'INSERM ou de(s) instance(s) objet(s) de la déclaration  
[Ajouter un élément pour chaque nouvel item\\*](#)

[+ Ajouter un élément](#)



Liens Familiaux et de vie

Nom, prénom confidentiel

Lien de parenté confidentiel

Structure concernée public

De Mois Année A Mois Année

[+ Justificatif éventuel](#)

[Annuler](#) [Valider](#) [Aucun élément à déclarer](#)

### 3.2.6 Autres

- Chaque déclarant a ensuite la possibilité d'ajouter tout autre élément qui ne rentrerait dans aucune des catégories précédentes (champ libre) :

**Inserm** La science pour la santé From science to health

GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT

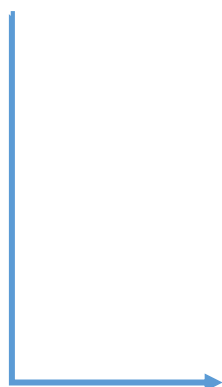
ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

✓ Activités principales ✓ Activités secondaires ✓ Intérêts financiers ✓ Dirigeant ou Associé ✓ Liens Familiaux ✓ Autres

Soumettre à validation

Autres éléments que vous considérez devoir porter à la connaissance de l'INSERM

Ajouter un élément Aucun élément à déclarer




Autres éléments que vous considérez comme devant être portés à la connaissance de l'INSERM

+ Justificatif éventuel

Annuler Valider Aucun élément à déclarer

### 3.3 Validation de la DLI

- Une fois l'ensemble des onglets renseignés, le déclarant a ensuite la possibilité de valider sa déclaration via le bouton dédié « **Soumettre à validation** », un récapitulatif de l'ensemble des éléments est alors généré :



**GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT**

[ACCUEIL](#) | [DLIS](#) | [INSTANCES](#) | [benjamin.anstett@inserm.fr](#)

Validation de votre DLI n° 1606\_6

✓ Activités principales
▼ Activités secondaires
▼ Intérêts financiers
▼ Dirigeant ou Associé
▼ Liens Familiaux
▼ Autres

Je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les liens d'intérêt présents, passés ou prévus en lien avec ma mission ont été déclarés auprès de l'Inserm via le formulaire de déclaration de liens d'intérêts que j'ai signé à cet effet.  
 Une fois les informations vérifiées, merci de cliquer sur le bouton « Valider » en bas de page.  
 En encadré rouge les données non visible par les autres déclarants.

#### COORDONNÉES DU DÉCLARANT

Nom	Anstett
Prénom(s)	Benjamin
Adresse de contact	101, rue de Tolbiac 75013 Paris
Numéro(s) de téléphone de contact	+33 (0)1 44 23 60 36
Adresse électronique de contact	benjamin.anstett@inserm.fr

#### LIENS FAMILIAUX ET DE VIE

Point 1	
Nom, prénom	ANSTETT Benjamin
Lien de parenté	Père
Structure concernée	ANR
De	
A	

#### AUTRES ÉLÉMENTS QUE VOUS CONSIDÉREZ COMME DEVANT ÊTRE PORTÉS À LA CONNAISSANCE DE L'INSERM

Aucun autre élément

Valider
Annuler

- En cliquant sur « **Valider** », un écran avec une validation définitive apparaît :

Je soussigné(e) Benjamin ANSTETT déclare sur l'honneur avoir déclaré auprès de l'Inserm tous mes liens d'intérêt tels que demandés via le formulaire de déclaration de liens d'intérêts que j'ai signé à cet effet le 07/07/2025

Je m'engage, en cas de modification des liens rapportés ou de survenue de liens d'intérêts nouveaux, à mettre à jour dans les plus brefs délais ma déclaration d'intérêts auprès de l'Inserm.

Je m'engage également à mettre à jour ou compléter ma déclaration à chaque fois que l'Inserm m'en fera la demande.

J'ai bien noté que tout champ laissé vierge signifiait que je n'avais rien à déclarer.

En cliquant sur accepter, je valide cette déclaration

- Le déclarant est alors renvoyé vers l'écran de l'historique de ses déclarations :

**Inserm** La science pour la santé From science to health

GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT

ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr

Vos Déclaration de liens d'intérêts

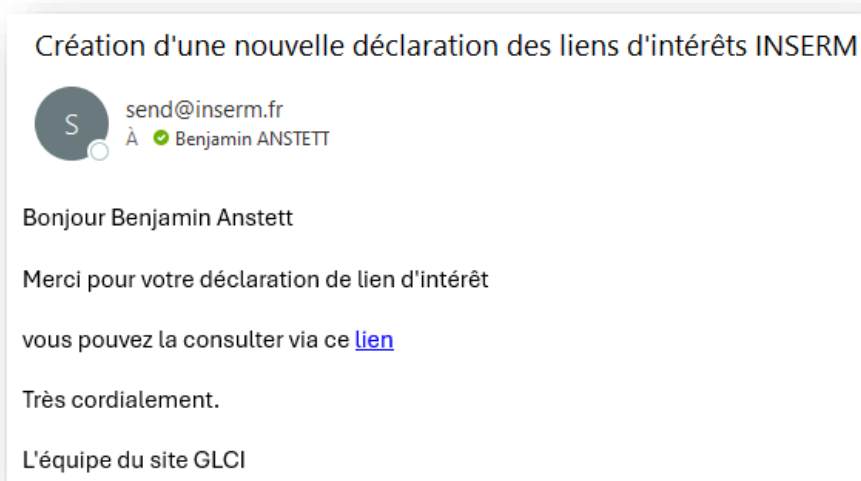
Editer votre DLI

7 lignes Rechercher :

	Numéro de la DLI	Date de création	Statut	Export word
	1606_6	07/07/2025	Active	
	1606_5	04/07/2025	Archivée	
	1606_4	03/07/2025	Archivée	
	1606_3	05/06/2025	Archivée	
	1606_2	05/06/2025	Archivée	
	1606_1	28/04/2025	Archivée	

< 1 >

- En parallèle, une notification est envoyée à l'adresse mail liée au compte de l'utilisateur :







## 4. Gestion des instances

### 4.1 Profil chargé de mission

- En tant que responsable d'une instance, il est possible d'administrer les différentes fonctionnalités dans le back-office (onglet « **Mes instances** ») :

The screenshot shows the 'Mes instances' page in the GLCI back-office. The header includes the Inserm logo and the text 'La science pour la santé - From science to health'. The main navigation bar contains 'GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT' and 'ACCUEIL DLIS INSTANCES benjamin.anstett@inserm.fr'. A dropdown menu is open over the 'Mes instances' link. The main content area is titled 'Vos instances' and features a search bar with 'lignes' and 'Rechercher :'. Below the search bar is a table with the following data:

	Nom de l'instance	Date de clôture	En cours
 	Agence de programmes	12/2030	Oui
 	TEST LABINNOV	12/2030	Oui

At the bottom of the table, there is a pagination control showing '< 1 >'.

- En cliquant sur la roue crantée de l'instance, il est alors possible d'accéder aux items de l'instance en question (experts, réunions, etc.) :

The screenshot shows the Inserm web application interface. The header includes the Inserm logo and the text 'La science pour la santé From science to health'. The main title is 'GESTION DES LIENS ET CONFLITS D'INTÉRÊT'. The user is identified as 'benjamin.anstett@inserm.fr'. The main content area is divided into several sections:

- Instance:** A table with the following data:
 

Nom de l'instance	TEST LABINNOV
Date de modification	07/04/2025
Date de clôture	01/12/2030
En cours	Oui
- Chargés de mission:** A list of names and email addresses: Anstett Benjamin (benjamin.anstett@inserm.fr) and Bonnet Cecile (cecile.bonnet@inserm.fr).
- Expert(s):** A list of experts with a '+' icon and a user icon. The list includes:
  - Anstett Benjamin (benjamin.anstett@inserm.fr)
  - CHALARD Cendrine (cendrine.chalard@inserm.fr) with a warning icon and the text 'En attente de D.L.I.'
  - AL FARKH Mayssène (mayssene.al-farkh@inserm.fr)
- Réunion(s):** A section with a '+' icon.

### 4.1.1 Ajout d'un expert à l'instance

- Il est possible d'ajouter un expert existant dans GLCI à l'instance via le bouton «  » à partir d'un menu déroulant :

The screenshot shows a form titled 'Expert'. It features a dropdown menu with the selected option 'Bonnet Cecile (cecile.bonnet@inserm.fr)'. At the bottom right of the form, there are two buttons: 'Annuler' and 'Valider'.

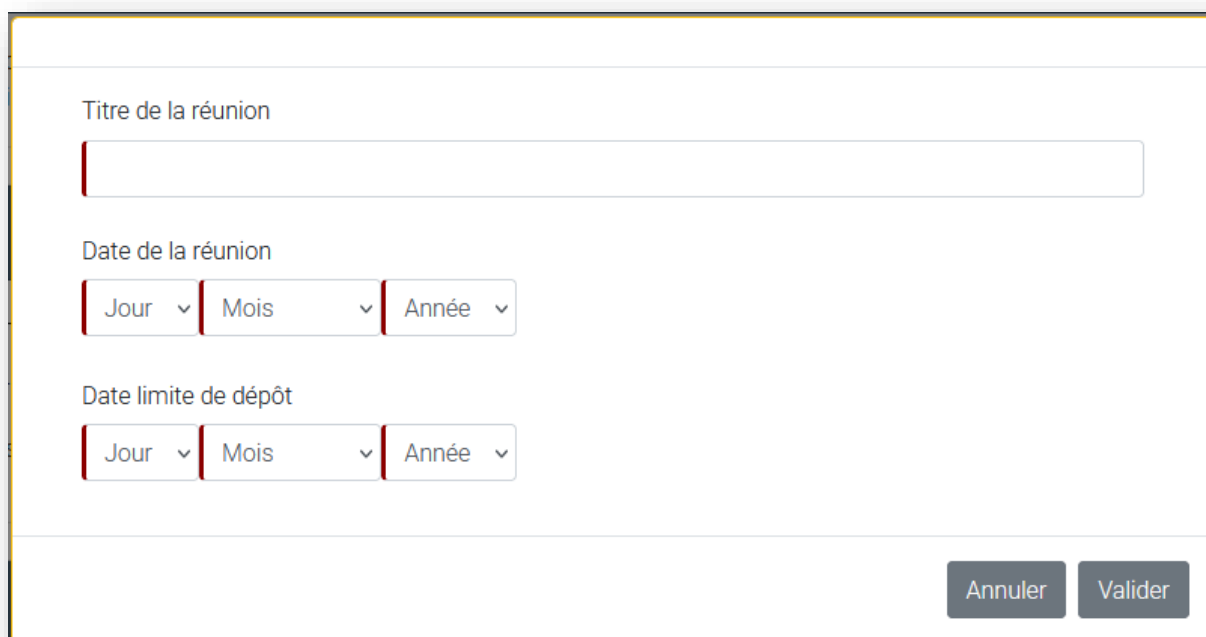
- Ou d'inviter un expert externe à l'application via le bouton «  » pour recevoir une invitation à se créer un compte :



Form for inviting an external expert. It contains three text input fields: "Adresse électronique de contact", "Nom", and "Prénom(s)". At the bottom right, there are two buttons: "Annuler" and "Valider".

#### 4.1.2 Gestion des réunions

- Le responsable de l'instance peut également créer ou modifier des réunions rattachées à l'instance :



Form for managing meetings. It contains a text input field for "Titre de la réunion". Below it are two date selection sections: "Date de la réunion" and "Date limite de dépôt". Each date section consists of three dropdown menus for "Jour", "Mois", and "Année". At the bottom right, there are two buttons: "Annuler" and "Valider".

- Une fois créée, plusieurs actions sont possibles sur la réunion :

**Descriptif de la réunion**

Instance	TEST LABINNOV
Titre de la réunion	Reunion 1
Date de la réunion	31/12/2025
Date limite de dépôt	29/05/2025
PDF Dlis	<a href="#">Fichier</a>
PDF Dlis champs publics	<a href="#">Fichier</a>

**Point(s) de la réunion** +

1 : Verifier \*

**Expert(s)** +

Nom	Action(s)	Présent	Status Dli	Dli Visible
Anstett Benjamin (benjamin.anstett@inserm.fr)				

**Fichier(s)** +

**Commentaires**

Exporter au format Word

Envoi de l'analyse à tous les experts 0

Re-envoyer l'invitation à tous les experts

- Des points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour de la réunion via le bouton «  » :




Numéro du point

Libellé

Nécessite une validation

Annuler Valider

- Des experts peuvent être ajoutés à la réunion via le bouton «  » :

Expert(s) <span style="float: right;">+</span>				
Nom	Action(s)	Présent	Status	Dli Visible
Anstett Benjamin (benjamin.anstett@inserm.fr)	 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

- Seuls les experts déjà présents dans la liste de l'instance à laquelle appartient la réunion pourront être ajoutés :

Expert(s)

AL FARKH Mayssène (mayssene.al-farkh@inserm.fr)


Anstett Benjamin (benjamin.anstett@inserm.fr)





CHALARD Cendrine (cendrine.chalard@inserm.fr)

Annuler Valider

## 5. Analyse de la DLI

### 5.1 Accès à la fiche d'analyse de la déclaration

- Une fois les experts ajoutés à la réunion, la DLI de chaque expert peut être analysée individuellement via le bouton «  » :

Expert(s) <span style="float: right;">+</span>					
Nom	Action(s)	Présent	Status Dli	Dli Visible	
Anstett Benjamin (benjamin.anstett@inserm.fr)	 				

- Si la déclaration de l'expert est complète, il est alors possible d'analyser et décider si l'expert pourra participer ou non à la réunion, en fonction de l'ordre du jour :

DLI complète pour cette réunion

▼ Voir la Dli

▼ Analyser la Dli

▼ Analyse de la DLI

Verifier

- Lien d'intérêt fort pour le(s) thème(s) sélectionné(s)
- Sort de la salle pour le point inscrit à l'ordre du jour
- Ok
- Lien(s) en conflit(s)
  - Consulting, conseil, expertise - 1

Ne participe pas à la réunion

- L'item « **Voir la DLI** » récapitule l'ensemble des éléments déclarés par l'expert dans sa DLI :

▼ Voir la DLI

COORDONNÉES DU DÉCLARANT

Nom	Anstett
Prénom(s)	Benjamin
Adresse de contact	101, rue de Tolbiac 75013 Paris
Numéro(s) de téléphone de contact	+33 (0)1 44 23 60 36

- L'item « **Analyser la DLI** » permet de d'identifier les éventuels liens d'intérêts en fonction du point mis à l'ordre du jour, et de décider des actions possible via des menus déroulants :

▼ Analyser la DLI

1 : Verifier

Lien d'intérêt nul pour le(s) thème(s) sélectionné(s)

Lien d'intérêt nul pour le(s) thème(s) sélectionné(s)

Lien d'intérêt faible pour le(s) thème(s) sélectionné(s)

Lien d'intérêt fort pour le(s) thème(s) sélectionné(s)

A arbitrer pour le(s) thème(s) sélectionné(s)

Conflit d'intérêt pour le(s) thème(s) sélectionné(s)

commentaire

Participe aux échanges et au vote

Participe aux échanges et au vote

Ne participe pas aux échanges et ne participe pas au vote (reste dans la salle)

Sort de la salle pour le point inscrit à l'ordre du jour

Valider

Aucun lien

- En fonction de l'item sélectionné, des éléments d'aide à l'analyse sont ensuite expliqués pour identifier les éventuels conflits d'intérêts :

▼ Analyser la Dli

1 : Verifier

Risques de conflits d'intérêt élevés	Risques de conflits d'intérêts faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>• La personne participe avec voix délibérative à une instance décisionnelle au sein d'une personne morale (droit public ou droit privé) qui est susceptible de tirer un bénéfice tangible et substantiel ou d'être nettement pénalisée par la décision prise par le Conseil d'administration de l'Inserm.</li></ul>	

Lien d'intérêt nul pour le(s) thème(s) sélectionné(s) ▼      Participe aux échanges et au vote ▼

Actuelles - 1  
Consulting, conseil, expertise - 1  
Intérêts financiers - 1  
Dirigeant ou Associé - 1

▼ Analyser la Dli

1 : Verifier

Risques de conflits d'intérêt élevés	Risques de conflits d'intérêts faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Activité en cours ayant un lien étroit avec le point objet de la délibération du Conseil d'administration.</li><li>• La personne morale (droit public ou droit privé) bénéficiaire de cette activité de consultant, de conseil ou d'expertise est susceptible de tirer un bénéfice tangible et substantiel ou d'être nettement pénalisée par la décision prise par le Conseil d'administration de l'Inserm.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activité passée ayant un lien étroit avec le point objet de la délibération.</li></ul>

Lien d'intérêt nul pour le(s) thème(s) sélectionné(s) ▼      Participe aux échanges et au vote ▼

Actuelles - 1  
Consulting, conseil, expertise - 1  
Intérêts financiers - 1  
Dirigeant ou Associé - 1

▼ Analyser la Dli

1 : Verifier

Risques de conflits d'intérêt élevés

- La personne physique détient des intérêts financiers significatifs (> 5000€ ou 5% du capital social) dans une personne morale. Cette personne physique ou cette personne morale est susceptible, directement ou indirectement, de tirer un bénéfice tangible et substantiel ou d'être nettement pénalisée par la décision prise par le Conseil d'administration de l'Inserm.

Risques de conflits d'intérêts faibles

Lien d'intérêt nul pour le(s) thème(s) sélectionné(s) ▼

Participe aux échanges et au vote ▼

Actuelles - 1

Consulting, conseil, expertise - 1

Intérêts financiers - 1

Dirigeant ou Associé - 1

▼ Analyser la Dli

1 : Verifier

Risques de conflits d'intérêt élevés

- La personne physique assure des fonctions de direction et bénéficie directement de financements significatifs au regard du budget de la structure dont il assure la direction (directeur d'unité, responsable d'équipe, etc.) de la part d'une personne morale. Cette personne morale ou cette personne physique est susceptible, directement ou indirectement, de tirer un bénéfice tangible et substantiel ou d'être nettement pénalisée par la décision prise par le Conseil d'administration de l'Inserm.

Risques de conflits d'intérêts faibles

Lien d'intérêt nul pour le(s) thème(s) sélectionné(s) ▼

Participe aux échanges et au vote ▼

Actuelles - 1

Consulting, conseil, expertise - 1

Intérêts financiers - 1

Dirigeant ou Associé - 1

- Enfin, un champ de saisie libre « **Commentaire** » peut être ajouté avant de valider les liens ou conflits d'intérêts identifiés, ou aucun lien le cas échéant :

Commentaire

Valider

Aucun lien

- Le dernier item « **Analyse de la DLI** » récapitule les éventuels liens et conflits d'intérêts identifiés, et les actions décidées. Le bouton « **Participe à la réunion** » permet de décider, in fine, si l'expert peut ou ne peut pas participer :

▼ Analyse de la DLI

Verifier

- Lien d'intérêt fort pour le(s) thème(s) sélectionné(s)
- Sort de la salle pour le point inscrit à l'ordre du jour
- Ok
- Lien(s) en conflit(s)
  - Consulting, conseil, expertise - 1

Ne participe pas à la réunion

Participe à la réunion

OK